



SOMMAIRE

NUCICULTURE, AVICULTURE: deux filières au risque de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne

- Pourquoi ces deux filières ?
- La nuciculture : la France première productrice de L'UE
- La viande de poulet : une production insuffisante
- L'enjeu agricole de l'élargissement de l'UE à l'Ukraine

RÉDACTION



Thierry Pouch

thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

NUCICULTURE, AVICULTURE: deux filières au risque de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a conduit la Commission européenne, soutenue par plusieurs Etats membres, a adopté des mesures visant à aider Kiev à surmonter, du moins économiquement, l'épreuve du conflit. D'abord économiquement, en procédant à un démantèlement des droits de douane sur les importations de produits agricoles et alimentaires en provenance d'Ukraine. Une mesure qui, on s'en souvient, avait provoqué l'hostilité de certains Etats membres, à commencer par la Pologne et la Hongrie, et dans une moindre mesure de la France. Ensuite, la Commission a rapidement ouvert la perspective d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE, au point d'entamer un processus de négociation avec Kiev. Une étape importante est en train de se dessiner pour l'UE. En tout premier lieu parce qu'elle devrait accueillir un pays en guerre, ce qui constitue un moment inédit depuis le début de la construction européenne. Mais surtout parce que l'UE s'apprête à intégrer, dans un délai assez court en vérité, un pays performant en matière de productions agricoles.

On ne reviendra pas ici sur le processus de négociation en cours. Notons toutefois que, comparativement aux précédents élargissements, et au regard des candidatures qui ont été déposées antérieurement (Albanie, Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine...), celle de l'Ukraine se distingue par une temporalité très courte entre le dépôt, l'octroi du statut et l'ouverture des discussions. Cela montre le degré d'urgence pour l'UE d'intégrer l'Ukraine au plus vite, afin de la soustraire à la guerre qu'elle affronte avec son voisin la Fédération de Russie. Par ailleurs, l'on ne pourra ici traiter de l'ensemble des productions agricoles de l'Ukraine. Le choix s'est porté sur deux filières : la nuciculture et l'aviculture. Pour quoi cette sélection ? De la réponse à cette question découlera l'objectif que nous nous proposons d'atteindre : l'Ukraine va certes constituer un concurrent redoutable pour les producteurs de poulet et de noix, mais si le risque d'une déstabilisation des deux marchés est élevé, c'est parce que les productions françaises soit ne parvient plus à couvrir la consommation intérieure, soit dégagent un différentiel de prix et donc de coût de production défavorable. A partir de là, il est suggéré de tirer les enseignements de cette analyse.

►► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

France :
premier pays
producteur de
noix de l'UE

Le choix de traiter de ces deux filières et de les mettre en correspondance avec l'adhésion de l'Ukraine à l'UE n'est pas tout à fait le fruit du hasard. Bien sûr, l'évocation de l'Ukraine fait immédiatement penser aux grandes cultures, blé tendre, maïs, tournesol et betteraves à sucre. Mais l'agriculture de l'Ukraine se caractérise aussi par sa production de volaille, de légumes, d'oignons, de cerises, de soja, et de noix. C'est pourtant sur la noix et sur le poulet que nous allons nous arrêter ici.

Si l'on se penche sur ces deux filières que sont la nuciculture et le poulet, et qu'on les rapporte à la perspective de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE, c'est parce qu'elles connaissent depuis quelques années un réel essor économique en France, en particulier du point de vue de la consommation. Dans le cas de l'aviculture, et plus spécifiquement du secteur du poulet, le décrochage des exportations et l'envolée des importations depuis plus d'une décennie, c'est la possibilité d'une aggravation de cette dépendance aux importations qui a motivé de retenir cette filière. On abordera successivement ces deux domaines de l'agriculture française, en brossant un état des lieux synthétiques avant de voir en quoi elles peuvent être menacées par le concurrent ukrainien.

La nuciculture constitue un secteur de l'arboriculture sans doute moins connu que les pommes, les poires ou autre cerise et abricot. Elle figure pourtant parmi les productions arboricoles les plus importantes de l'Hexagone, et est géographiquement concentrée en Nouvelle-Aquitaine, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. Rappelons que la France est le premier pays producteur de noix de l'UE, rang que lui dispute chaque année la Roumanie. Ces deux pays se situent toutefois loin derrière les grands producteurs que sont la Chine, l'Iran, le Chili et les Etats-Unis. Au sein de l'UE, la hiérarchie actuelle pourrait être bouleversée par l'affirmation de la production nucicole du Portugal. En 2025, la production française de noix à coques s'est élevée à 35 400 tonnes, légèrement en deçà de la moyenne quinquennale qui s'est située à 36 600 tonnes.

La place occupée par la France s'explique par la progression de la superficie dédiée à la production de noix. Entre 2010 et 2023, elle est en effet passée de 20 666 à 33 600 hectares, soit une variation de +63%. C'est le second verger français juste derrière les pommes de table et devant la prune et l'abricot. Le nombre d'exploitants nuciculteurs a lui-même augmenté de +3% sur cette période, s'établissant en 2023 à 3 420¹. Cela contraste avec la dynamique des autres vergers, dont les surfaces et le nombre d'exploitants arboricoles ont eu tendance à diminuer, en particulier en pommes de table, en poire, en abricot ou encore en cerise.

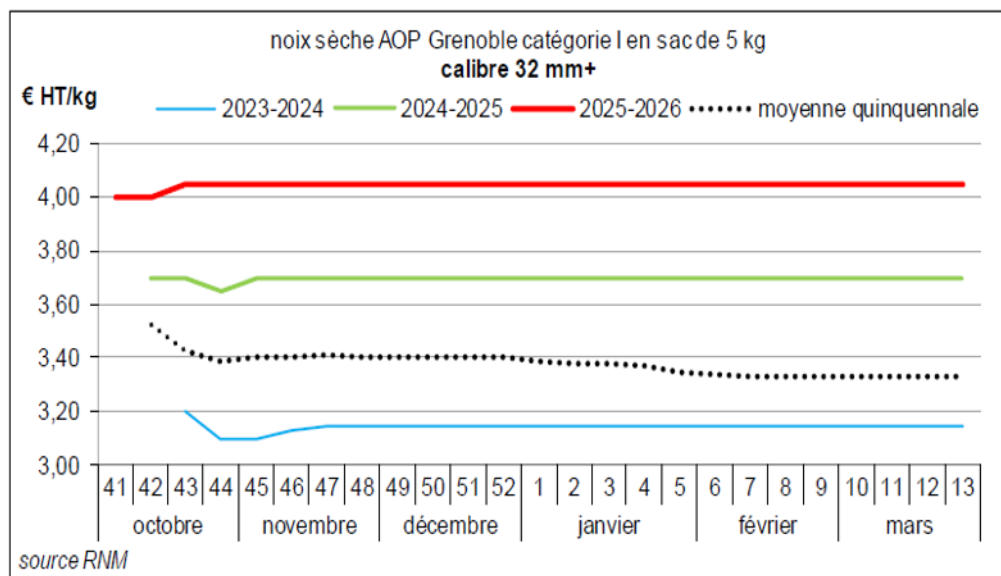
L'orientation favorable de la production française de noix tient à plusieurs facteurs. D'abord la demande intérieure. Comparativement à la Grèce, à l'Espagne ou à l'Autriche, la consommation française de noix se situe à un niveau relativement bas, environ 500 grammes par an et par habitant, mais elle reste ferme depuis quelques années. Elle est associée à la fois à l'image que les consommateurs ont de ce fruit à coque, puisqu'il est estampillé le plus souvent par des signes de qualité (AOP, IGP, noix du Périgord, noix de Grenoble...). Elle est consommée sous forme de cerneaux ou bien entière. La noix entre par ailleurs dans cette catégorie de produits alimentaires répondant à des critères de santé publique en raison des oméga-3, du magnésium et des fibres qu'elle contient. Une demande de noix qui reste malgré tout, comme l'ensemble des produits alimentaires, subordonnée à la vigueur ou, *a contrario*, à l'atonie de la croissance économique, de l'inflation, et donc du pouvoir d'achat des ménages.

¹Sur tous ces points, voir Laurent Bernadette, 2026, « Entre 2010 et 2023, l'arboriculture française se concentre, se spécialise et se différencie », *Agreste – Primeur*, numéro 5, p. 1-7.

►► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Cette évolution de la demande a occasionné cette hausse des surfaces dédiées à la plantation de noyers, d'autant plus que le prix de la noix sèche AOP Grenoble en sac de 5 kilos se situe depuis deux ans très au-dessus des campagnes précédentes et de la moyenne quinquennale, plus de 4 euros au kilo contre 3,30 (graphique 1). Les industriels de la transformation, ainsi que des secteurs de l'artisanat comme la boulangerie-pâtisserie, sont aussi de gros consommateurs de noix.

Graphique 1 : cours de la noix AOP Grenoble



Le poulet : une consommation en nette hausse

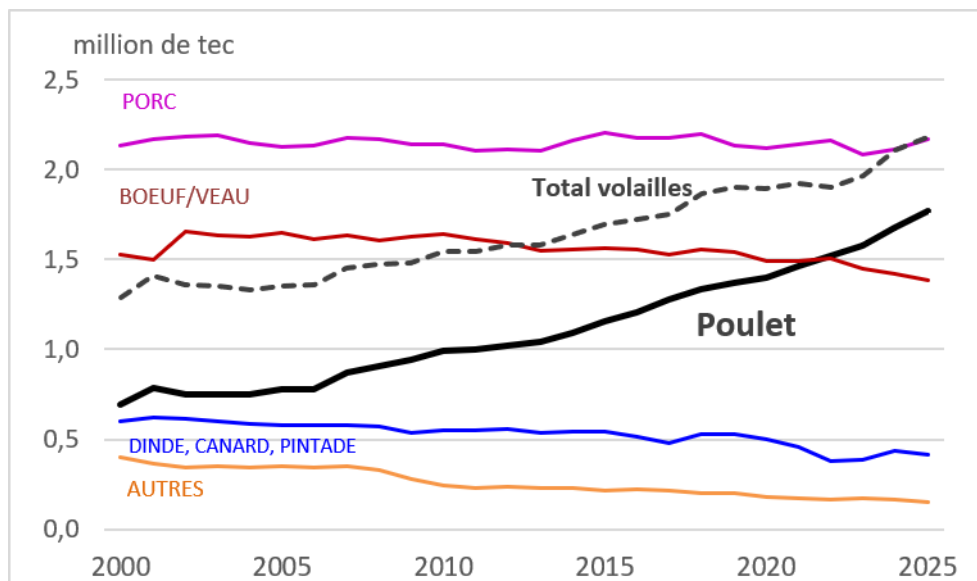
L'aviculture occupe une place bien évidemment plus importante dans le secteur agricole français, et dans celui des productions animales en particulier, tant par les effectifs d'éleveurs que par les volumes de productions obtenus annuellement². Dans le panorama qu'il est possible de dresser en matière de consommation nationale de viandes, le poulet se distingue par une nette progression des achats depuis environ 2005 (graphique 2). Le taux de croissance annuel moyen de la consommation intérieure de viande de volaille s'est fixé à +4,4% sur la période 2006-2025. La consommation de viande de volaille est en train de se rapprocher de la première viande consommée en France, le porc, et a dépassé en 2022, la viande bovine (y compris le veau). Mais si l'on intègre dans ce taux de croissance, l'ensemble des volailles (dinde, canard, pintade...), alors la viande de volaille est de peu, la première viande consommée sur le territoire national (graphique 2). En devenant la deuxième viande consommée en France, la part du poulet dans la consommation globale de viande atteint désormais 30%.

C'est une évolution intéressante à suivre, en ce sens qu'elle met au jour un paradoxe. Alors qu'il est recommandé une certaine sobriété dans la consommation de viandes, que cette consommation a diminué de plus de trois kilos par habitant en équivalent carcasse, la consommation de viande de poulet a quant à elle enregistré un bon de +14,3 kilos équivalent carcasse, par habitant. C'est même une spécificité du poulet, car, au sein de la même nomenclature, la part de la dinde recule dans la consommation de viandes de volaille des ménages.

²Pour obtenir des détails sur le secteur avicole (élevage, structure des élevages, localisation...), se reporter à *Graph'Agri 2025*, Agreste, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

►► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Graphique 2 : répartition de la consommation de viandes par type de viande (2006-2025)



Source : Agreste

Afin de répondre à cette dynamique de la demande se portant sur la viande de poulet, il est nécessaire de lui mettre en regard une offre idoine. Or, c'est pour la France une contrainte de plus en plus difficile à desserrer, dans la mesure où si la demande s'est installée sur une tendance croissante, la production domestique apparaît depuis quelques années, insuffisante. Le marché intérieur est donc déséquilibré, l'ajustement s'effectuant par la voie des importations. La consommation de poulet en France se situait en 2025 à 25,7 kg équivalent carcasse par habitant, tandis que la production atteint difficilement 12,3. C'est pourquoi le taux d'autosuffisance s'est dégradé au fil des années, et que, désormais, plus de 52% de la consommation intérieure sont couverts par l'importation³.

L'inconvénient de cette évolution réside dans le fait que la France, qui fut jusqu'au milieu des années 2000, excédentaire dans ses flux commerciaux de poulet avec l'extérieur, a depuis basculé dans le déficit. Le poulet constitue de ce point de vue l'exemple emblématique d'un *avantage comparatif* qui, n'ayant pas été régénéré alors qu'il était entré dans une zone de danger (Accord de Marrakech de 1994, suppression des restitutions aux exportations, élargissements successifs de l'UE, choix productifs inadaptés aux mutations du marché mondial...), est devenu un *désavantage comparatif*. La formation d'une dépendance aux importations s'est réalisée depuis près de vingt ans, avec un premier essor entre 2000 et 2012, puis une phase de stagnation entre 2013 et 2020, avant une nouvelle progression depuis (graphique 3).

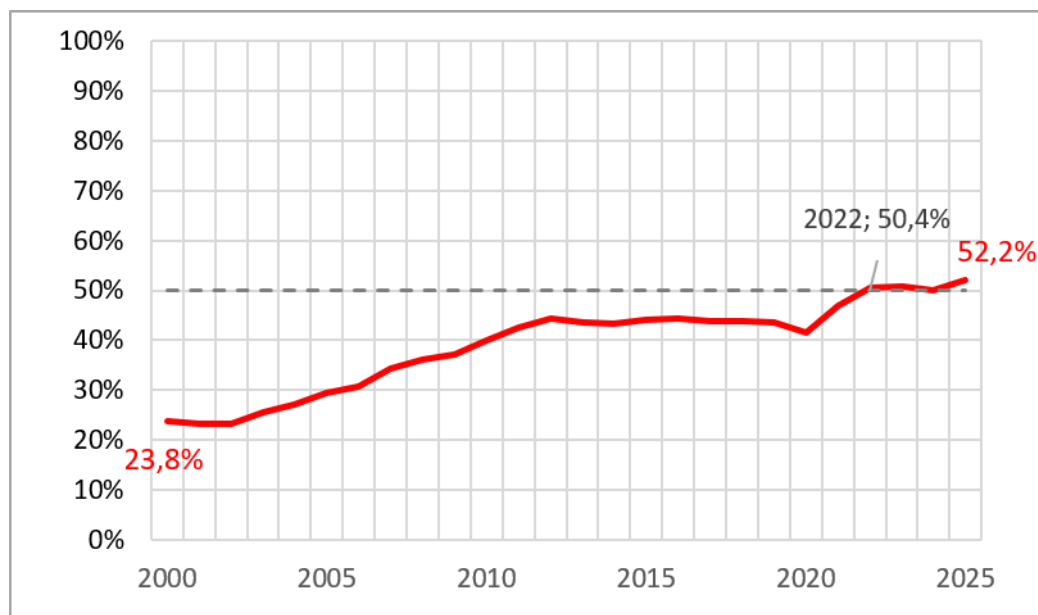
Cette érosion de la compétitivité du poulet français et l'ouverture du marché intérieur au poulet en provenance des Etats membres de l'UE (par ordre d'importance Pologne – qui est le premier fournisseur de la France en viande de poulet – Belgique, Allemagne, Pays-Bas) ou des Pays-Tiers (Brésil, Thaïlande), ont participé du processus de résurgence de la notion de *souveraineté alimentaire* en France (graphique 4). Sur les flux bilatéraux avec les Pays-Tiers, la France dégage encore un léger excédent, qui ne compense pas l'imposant déficit enregistré avec les Etats membres de l'UE. Par ailleurs, les importations sont majoritairement composées de découpes (cuisses, filets, escalopes), et beaucoup moins de produits à base de poulet ou de poulets entiers.

Le poulet : un désavantage comparatif

³Voir Agreste, 2026, « En 2025, la production française de viande de poulet peine à suivre la demande », *Synthèses conjoncturelles, aviculture*, numéro 452, juillet, p. 1-8.

►► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Graphique 3 : viande de poulet – taux de dépendance aux importations



Le taux de dépendance de la France en viande de poulet a été multiplié par 2 depuis 2000.

Source : Agreste et Douanes françaises

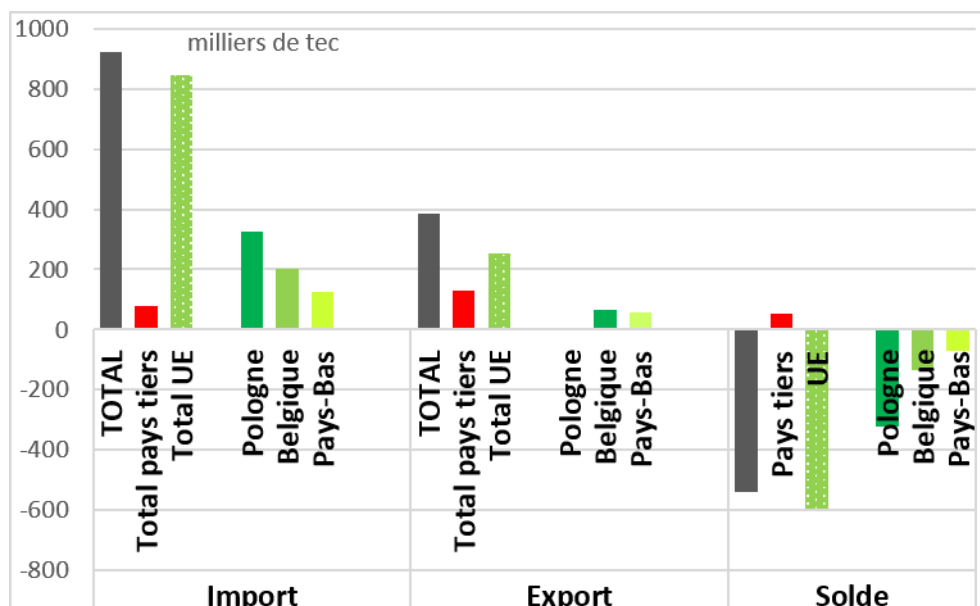
Une production nationale qui ne couvre pas la demande

On pouvait penser que des mesures tournées vers un redressement de la production nationale inverserait un processus enclenché depuis deux décennies. En réalité, il n'en est rien. Sous l'impulsion d'une consommation de poulet qui ne cesse de progresser en raison de l'attrance que ce produit exerce sur les consommateurs (prix abordable comparativement à la viande de bœuf ou au veau, en phase avec les recommandations de santé publique du fait de son faible apport en protéine animale, ne souffrant d'aucun interdit religieux), le poulet est en vogue, en particulier lorsqu'il est consommé dans les grandes enseignes de la restauration hors domicile, poulet consommé sous formes de nuggets, de cordons bleus.... Comme cela a été indiqué, la croissance de la production domestique, bien qu'elle affiche une progression depuis 2022, ne couvre pas l'évolution de la demande, ce qui explique l'état de dépendance de la France en ce secteur.

C'est pourquoi il convient de se pencher sur les importations en provenance d'Ukraine, car, en ce qui concerne les arrivages de poulet dans l'UE en provenance des Pays-Tiers, c'est moins du Brésil ou de Thaïlande qu'il s'agit que d'Ukraine. Dans la mesure où l'Ukraine est un grand pays producteur de poulet, que ses exportations ont augmenté depuis le début de la guerre, et que cette nation est candidate pour adhérer à l'UE, il est important de dresser un diagnostic sur ce secteur ukrainien du poulet, et de mettre au jour ce à quoi doivent s'attendre les éleveurs français, et, plus largement européens.

►► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Graphique 4 : échanges extérieurs de la France en viande de poulet



Source : Agreste et Douanes françaises

L'enjeu agricole de l'élargissement de l'UE à l'Ukraine

On a expliqué précédemment les motifs ayant conduit à sélectionner deux filières pouvant être exposées au risque de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Cela découle aussi d'un questionnement presque existentiel pour les agriculteurs : analyser les raisons qui ont incité la Commission européenne et certains Etats membres à lancer ce projet d'adhésion, et à accueillir prochainement l'Ukraine dans l'UE, avec, par surcroît, l'ambition de restreindre la période de négociation, les précédents épisodes d'élargissement de l'UE ayant nécessité au moins une décennie ? Il est évident que cette perspective soulève déjà des remous au sein des agriculteurs de l'UE à 27, mais, par contraste, d'autres semblent se réjouir de l'entrée de ce pays en guerre en tant que vingt-huitième Etat membre de l'UE.

C'est pourquoi le choix de la nuciculture et de la viande de poulet peuvent être appréhendés comme emblématiques de ces clivages politiques et économiques. On ne traitera pas ici, pour des raisons évidentes, des clivages politiques, lesquels d'ailleurs surgissent dès l'indépendance de l'Ukraine en 1991 et s'approfondissent à partir de 2004 lors de la « révolution orange »⁴. Sur ces clivages politiques, se superposent des divergences économiques importantes, voire profondes. En prenant appui sur les deux filières qui ont été retenues pour mener cette étude, plusieurs constats peuvent être dressés.

Concernant la nuciculture, les surfaces et la production ukrainiennes n'ont guère évoluées depuis 2020. Selon les données fournies par la FAO, la surface dédiée à la production de noix reste stable à 13 000 hectares. La production ne connaît pas de changement significatif, se situant dans une fourchette de 106 à 113 000 tonnes. Depuis 2020, la production ukrainienne de noix a même eu tendance à se tasser. Mais c'est tout de même le triple de la production française. En cas d'adhésion à l'UE, l'Ukraine pourrait bénéficier du marché unique et exporter vers les autres Etats membres, afin de répondre à une demande dont il a été dit qu'elle se situait sur une tendance haussière. De plus, le coût de la main-d'œuvre étant très favorable à l'Ukraine, la perspective d'une adhésion prochaine de l'Ukraine est assurément porteuse d'une pression concurrentielle préjudiciable à la production française.

⁴A propos de la crise ukrainienne qui conduira à la guerre déclenchée en février 2024, on suggérera ici de lire l'excellent ouvrage de l'historien Georges-Henri Soutou, 2024, *La grande rupture (1989-2024)*, éditions Tallandier, coll. « Essais ».

► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Si l'on se penche sur le secteur de la volaille, du poulet plus précisément, on sait que les facilités commerciales accordées par Bruxelles à Kiev au début de la guerre ont induit un surcroît d'exportations vers l'UE qui avaient suscité une réaction hostile émanant de certains Etats membres, à l'image de la Pologne. Même en instaurant des freins à l'importation, l'Ukraine est devenue le second fournisseur de poulet (découpes essentiellement), de l'UE, derrière le Royaume-Uni, avec plus d'un tiers des expéditions vers l'UE (tableau 1).

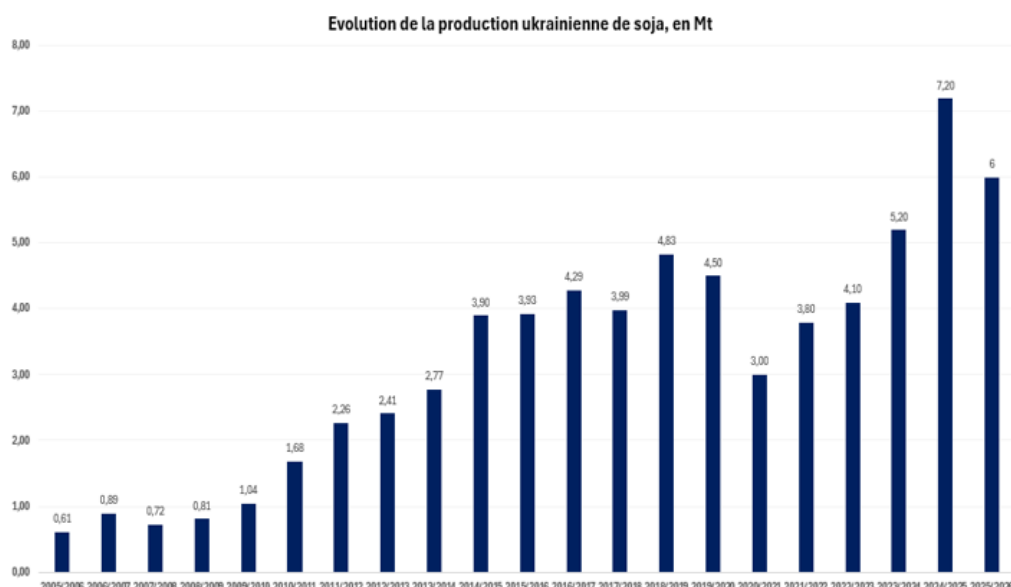
Tableau 1 : les importations de l'UE de viande de poulet en provenance de quelques Pays-Tiers en 2025 (milliers de tonnes)

	Découpes	Poulet entier	Total
Total Pays-Tiers	353.0	24.7	377.7
Royaume-Uni	130.2	6.0	136.1
Ukraine	119.9	10.7	130.5
Brésil	84.1	1.8	86.0
Thaïlande	7.9	-	7.9
Autres	18.8	6.3	25.1

Source : Eurostat

L'Ukraine – 1,4 million de tonnes de poulet produites – ne pèse pourtant que 1,3% de la production mondiale de poulet, loin derrière le Brésil, la Chine et les Etats-Unis. En revanche, avec ses 460 000 tonnes exportées (3,1% des exportations mondiales), soit près de la moitié de la production nationale, elle occupe le septième rang des exportateurs mondiaux, derrière le Brésil, les Etats-Unis, la Chine, la Thaïlande, et la Turquie. Sur la période 2020-2025, les exportations ukrainiennes de poulet ont augmenté de +7,5%. La perspective de l'adhésion ne peut alors que susciter la crainte des éleveurs européens, français, polonais, allemands ou belges. D'autant que les productions céréalières ukrainiennes, ainsi que celle du soja, procurent à Kiev un avantage comparatif certain en matière d'aliments des animaux (graphique 5). C'est sans doute l'un des enjeux de l'adhésion que de laisser entrevoir à l'UE, et à certains éleveurs avicoles, un meilleur accès à la protéine végétale, dont l'UE est dépendante depuis fort longtemps. Ce serait une manière de desserrer la contrainte d'approvisionnement envers les Etats-Unis et envers le Brésil.

Graphique 5



Source : Argus Médias

► NUCICULTURE, AVICULTURE: DEUX FILIÈRES AU RISQUE DE L'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UNION EUROPÉENNE (SUITE)

Un autre enjeu fondamental de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE a trait aux coûts d'approvisionnements des aliments importés. On ne perçoit pas spontanément cet enjeu lorsque l'on se projette sur cette adhésion, mais il reste néanmoins important, et, d'une certaine manière, constitue l'un des fondements du commerce extérieur selon les économistes, et ce, depuis le XIXe siècle. La fonction première du commerce extérieur n'est pas d'exporter et de restreindre les importations, ce qui reviendrait à une conception mercantiliste, mais d'importer à moindre coût les produits qui seraient fabriqués sur le territoire à un coût plus élevé. La division internationale du travail conduit donc à sélectionner des produits qui, à l'image de ceux entrant dans l'alimentation des populations, pourraient être moins onéreux s'ils provenaient de l'étranger. Que ce soit pour le poulet, dont on vient de voir que la consommation progressait, ou pour les noix, fruit à coque connaissant un certain engouement chez les consommateurs, l'enjeu pour l'UE est d'accueillir un pays qui en est un grand producteur, et d'approvisionner les consommateurs européens mais à moins coût comparativement à des anciens Etats membres comme la France⁵.

Il en découle que les craintes qui commencent à émerger en France, comme elles ont pu émerger en Pologne en 2023, ont leur légitimité en ce sens qu'elle confirmerait que l'espace économique européen est devenu un terrain où se déploie des rivalités commerciales. En cela, l'adhésion de l'Ukraine constitue potentiellement une menace pour le secteur agricole français, en tout cas pour les deux filières analysées ici. Pas de doute, les négociations en cours entre Bruxelles et l'Ukraine, si elles n'en sont qu'à leur début, n'ont pas fini de soulever des controverses, aussi passionnées que passionnantes. A la fin des fins, c'est à se demander ce qu'entend faire l'UE de son agriculture.

Car étant donné la taille de certaines exploitations agricoles, de leur mode de financement, de leurs coûts de production, l'adhésion de l'Ukraine à l'UE peut être perçue comme un séisme agricole potentiel, que ce soit pour les agriculteurs français, allemands, ou encore ceux d'Etats membres plus récemment intégrés, comme la Pologne ou la Hongrie. En ce sens, l'intégration de l'Ukraine pourrait amplifier le désir de souveraineté de ces nations, dont l'un des fondements est l'agriculture.

⁵Cela vaudrait sans doute pour le sucre, le blé, le maïs ou l'huile de tournesol.